

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

35/2024

**Objet : Approbation du contrat de réservation – appartements T2 + T3 – Les Bastides de
Magnan**

SEANCE VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 18 octobre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de madame Frédérique Angeletti, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 10 octobre 2024 par courrier électronique

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés : Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT

Absents : Amandine HEBREARD

Pierre ALAMELLE a été désigné(e) comme secrétaire de séance

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Madame le Maire rappelle qu'en date du 05 avril 2024 le conseil municipal a approuvé le contrat de réservation pour l'acquisition du local d'activité.

L'opération d'aménagement prévoit 9 lots individuels et 1 lot comprenant un local d'activité et deux appartements.

Le lot n°1 est composé au RDC d'un local d'activité et à l'étage de deux appartements : un T2 d'une surface de 31.81m² et d'un T3 d'une surface de 61.69m².

Le prix du T2 s'élève à 111 335.00€ et le T3 à 215 915.00€. Après analyse financière, il paraît opportun que la commune puisse acquérir les deux appartements afin de compléter son parc immobilier et pouvoir proposer ces logements à la location annuelle.

Pour ce faire, il convient de signer le contrat de réservation qui définit les conditions dans lesquelles la commune pourrait acquérir les deux appartements pour lequel elle a manifesté son intérêt.

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide :

- **APPROUVER** le contrat de réservation joint à la présente délibération
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer le contrat de réservation

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de Séance



Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

